

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20231006-lmc133680A-BF-1-1

Date de télétransmission : 17 octobre 2023

Date de réception : 17 octobre 2023

DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES

République Française

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 6 OCTOBRE 2023

DELIBERATION N° 2.2

**BUDGETS ANNEXES - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 POUR 2023 -
BUDGET ANNEXE DU PARKING SILO**

⌘⌘⌘⌘

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu la délibération prise le 12 décembre 2002 par l'assemblée départementale créant le budget annexe du parking Silo ;

Vu la délibération prise le 20 janvier 2023 par l'assemblée départementale approuvant le budget primitif du budget annexe du parking Silo pour 2023 ;

Vu le rapport de son président présentant la décision modificative n°1 pour 2023 des quatre budgets annexes de la collectivité, et notamment la décision modificative n°1 pour 2023 du budget annexe du parking Silo ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission Finances, interventions financières, administration générale et SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

- 1°) d'approuver la décision modificative n°1 pour 2023 du budget annexe du parking Silo, dont le détail figure en annexe, globalement arrêtée comme suit :

	DEPENSES		RECETTES	
	Réelles et mixtes	Ordre	Réelles et mixtes	Ordre
Investissement	388 553,95 €	0,00 €	14 315,01 €	374 238,94 €
Fonctionnement	0,00 €	374 238,94 €	374 238,94 €	0,00 €
TOTAL	388 553,95 €	374 238,94 €	388 553,95 €	374 238,94 €

- 2°) de prendre acte de l'affectation de résultat suivante :

- reprise de l'excédent d'investissement cumulé 2022 pour 14 315,01 € ;
- reprise de l'excédent de fonctionnement cumulé 2022 pour 374 238,94 € ;
- affectation de l'excédent de fonctionnement cumulé 2022 en couverture du déficit d'investissement pour 587 601,22 € et en recettes de fonctionnement pour 1 482 055,13 € ;

- 3°) de prendre acte des abstentions de Mmes KHALDI-BOUOUGHROUM, MIGLIORE, MONIER, MOREAU, OUKNINE, RAMOS-MAZZUCCO et MM. CLARES, CONSTANT, MARTIN et SEGURA.

Signé

Charles Ange GINESY
Président du Conseil départemental